

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2025**  
~~~~~

25ÈME FESTIVAL DES VINS D'ANIANE
OCTROI D'UNE SUBVENTION FINANCIÈRE
À L'ASSOCIATION DU FESTIVAL DES VINS D'ANIANE.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2025 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Marie-Françoise NACHEZ à Mme Martine BONNET, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Absents

M. Xavier PEYRAUD, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L5211-36 et L2311-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 en date du 10 octobre fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa compétence en matière de développement économique ;

VU la délibération n°2510 du Conseil communautaire en date du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la période 2016-2025, notamment les enjeux de promotion des produits agricoles du territoire identifiés dans l'objectif stratégique 1 visant à développer une agriculture durable de qualité, à haute valeur paysagère et économiquement viable ;

VU la délibération n°2796 du Conseil communautaire en date du 21 février 2022 relative à l'adoption du règlement d'aide en faveur des opérations événementielles viticoles et agricoles en vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°3681 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2024 relative au vote du budget primitif 2025 de la communauté de communes ;

VU la demande de subvention de l'association du Festival des vins d'Aniane pour l'organisation de la 25^{ème} édition du Festival des Vins d'Aniane en date du 28/02/2025 ;

VU l'avis favorable de la commission « économie attractive et durable » en date du 6 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'organisation de la 25^{ème} édition du Festival des Vins d'Aniane les 21 et 22 juin qui prendra la forme d'une route des vins en 3 étapes dans 3 domaines qui accueilleront chacun une 10^{aine} de vignerons qui proposeront leurs vins à la dégustation et à la vente. Des foodtrucks seront également présents sur les domaines étapes permettant aux participants de se restaurer sur place,
CONSIDERANT la demande de subvention du Festival des Vins d'Aniane afin que la communauté de communes participe au financement des frais d'organisation, d'animation et de communication de cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 24 500€,
CONSIDERANT que cette demande répond aux critères du règlement d'aide en faveur des opérations événementielles viticoles et agricoles visant à soutenir la valorisation et la promotion des producteurs, des savoir-faire, des produits et du terroir,

CONSIDERANT qu'à ce titre et au regard des autres manifestations soutenues, la commission « économie attractive et durable » propose un soutien de 1 000 € à l'organisation du « 25^{ème} Festival des Vins d'Aniane » portée par l'association du Festival des Vins d'Aniane,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer une subvention de 1 000 € au Festival des Vins d'Aniane pour l'organisation de "la 25ème édition du Festival des vins d'Aniane",
- de réserver à cet effet les crédits prévus au budget,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de cette aide.

Transmission au Représentant de l'État N° 3788

Publication le 15/04/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 15/04/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250414-20894-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO
Secrétaire de séance



Daniel JAUDON